



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L' Ancienne-Lorette, le mercredi 3 juillet 2013 à 17 h.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Falardeau
 Madame Josée Ossio
 Monsieur Louis Marcotte
 Madame Sylvie Papillon
 Monsieur André Laliberté
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : M^c Claude Deschênes, greffier
 Madame Diane Bilodeau, adjointe administrative

Est absent : Monsieur Yvon Godin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

153-13 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Cinémomètres photographiques – protocole d'entente – conclusion et autorisation de signature;
4. Moratoire – construction – secteur visé par les événements des 31 mai et 1^{er} juin 2013;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

154-13 3. CINÉMOMÈTRES PHOTOGRAPHIQUES – PROTOCOLE D'ENTENTE – CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, avec ses partenaires, a mis en place à l'été 2009 un projet pilote d'expérimentation des cinémomètres photographiques et des systèmes de contrôle de circulation aux feux rouges, le tout dans le but d'améliorer le bilan routier au Québec;

CONSIDÉRANT que l'expérience a été concluante et que le gouvernement du Québec a décidé de rendre permanente l'utilisation de ces équipements et de déployer de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de mettre en place un projet pilote visant à établir et à évaluer les modalités de coopération avec les municipalités;

CONSIDÉRANT que les villes de l'agglomération de Québec, soit Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ont accepté de participer à ce projet pilote de coopération;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été préparée par le Ministère;

CONSIDÉRANT que les zones ciblées pour un cinémomètre photographique de type mobile ont été établies pour chacune des villes participantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre la conclusion de l'entente entre le gouvernement du Québec, la Ville de Québec, la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des personnes à signer l'entente pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Ville de L'Ancienne-Lorette doit être mandaté pour les modalités d'application de l'entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports du Québec, monsieur Sylvain Gaudreault, la Ville de Québec, la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, concernant la mise en place d'un projet pilote visant à établir et à évaluer les modalités de coopération avec les municipalités dans le cadre du déploiement progressif des cinémomètres photographiques et des systèmes de contrôle de circulation aux feux rouges.

QUE le maire, monsieur Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et le greffier, M^e Claude Deschênes, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général, monsieur Serge Lapointe, ing., soient, et sont par la présente résolution, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, l'entente ci-haut mentionnée.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette confirme aux autres parties à l'entente son acceptation des termes de celle-ci, laquelle a été envoyée à monsieur Émile Loranger, le 28 juin 2013, par le ministre des Transports du Québec, monsieur Sylvain Gaudreault.

ADOPTÉE

155-13 4. MORATOIRE – CONSTRUCTION – SECTEUR VISÉ PAR LES ÉVÈNEMENTS DES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2013

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes qui sont tombées les 31 mai et 1^{er} juin 2013;

CONSIDÉRANT que la rivière Lorette a quitté son lit;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs se sont retrouvés submergés par les eaux de la rivière Lorette, notamment;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de minimiser l'afflux d'eau supplémentaire à la rivière Lorette, que celle-ci vienne du territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette ou du territoire de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que la gestion intégrée de l'eau doit tenir compte de tout ce qui se passe dans le bassin versant, incluant autant les activités naturelles que les activités humaines et, qu'en ce sens, les sols, la végétation, les animaux et les êtres humains font partie du bassin versant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer l'impact humain sur le bassin versant de la rivière Lorette;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'imposer un moratoire aux villes où circule la rivière Lorette de façon à empêcher tous travaux de construction ou de reconstruction ayant un impact sur la rivière et qui modifieraient la géomorphologie du sol qui ferait en sorte de nuire à l'écoulement de la rivière Lorette ou d'y amener une quantité d'eau supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur André Laliberté, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette demande à la Ville de Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'imposer sur le territoire des deux villes un moratoire relatif à toute construction ou reconstruction impliquant un changement de géomorphologie du sol qui ferait en sorte de nuire à l'écoulement de la rivière Lorette ou qui y amènerait une quantité d'eau supérieure à celle que l'on a présentement.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

156-13 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 05.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

(S) Claude Deschênes

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville